

**DEMANDE D'EXONÉRATION DES DROITS DE SCOLARITÉ :
sur critères généraux définis par l'Université Bourgogne Europe**

Deux modalités existent pour cette procédure :

- **la demande d'exonération à titre exceptionnel** s'adresse aux étudiants qui sont en grande difficulté financière et ne peuvent pas s'acquitter des droits d'inscription. Cette demande doit être effectuée avant votre inscription effective. En cas d'accord, vous n'avez pas à acquitter vos droits d'inscription.
- **la demande d'exonération à titre rétroactif** s'adresse aux étudiants qui se sont déjà acquittés des droits d'inscription.

Attention : l'exonération ne concerne pas la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de 105 €

Il n'est pas possible de cumuler les demandes d'exonération des droits de scolarité à titre exceptionnel et à titre rétroactif.

Remarque : Pour les étudiants étrangers, seuls ceux ayant déjà effectués une année complète d'études en France peuvent faire une demande d'exonération, à l'exception des réfugiés et des apatrides.

▪ **Pièces à joindre**

Les pièces justificatives à joindre à votre dossier sont listées sur l'imprimé de demande d'exonération.

Il est important que chaque dossier **soit renseigné correctement** et **comporte l'ensemble des pièces justificatives demandées**. L'absence de pièces peut vous être préjudiciable lors de l'examen de votre dossier. Il faut donc veiller à joindre les pièces demandées au dossier, il ne sera pas effectué de rappel des pièces manquantes.

▪ **Dépôt de la demande et instruction des dossiers**

Opérations	Exonération à titre exceptionnel	Exonération à titre rétroactif
Date limite de dépôt de la demande de l'étudiant à la scolarité de la composante	15 octobre 2025	15 novembre 2025
Fréquence des commissions	Une commission hebdomadaire de mi-septembre à mi-novembre (à l'exclusion des congés scolaires)	Une commission sur la période dé- cembre/janvier
Effectivité	Présentation du courrier lors de l'inscription pour ne régler aucun droit d'inscription	Restitution de la somme versée par l'étudiant à compter de mars



DEMANDE D'EXONÉRATION 2025-2026
DES DROITS DE SCOLARITÉ
sur critères généraux définis par l'université Bourgogne Europe

Préciser s'il s'agit :	A remettre à votre scolarité au plus tard pour le :
☐ d'une exonération à titre exceptionnel permettant de vous inscrire sans payer les droits d'inscription.	Mercredi 15 octobre 2025
☐ d'une exonération à titre rétroactif permettant le remboursement ultérieur des droits d'inscription payés.	Samedi 15 novembre 2025

NOM		Prénom	
NOM usuel (marital)			
N° étudiant		Age :	
(si inscrit Université Bourgogne Europe y compris IUT en 2023-2024 ou avant)			
Nationalité :			
Activité professionnelle : (indiquez si vous exercez une activité salariée)			
Adresse :			
N° portable et (ou) Tél. :			
E - mail :			

DIPLÔME PRÉPARÉ * :

*Préciser l'année (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} ...) – le diplôme (Licence, Master ...) – la mention – le parcours (le cas échéant)

ÉTUDES SUIVIES APRÈS LE BAC			
ANNEE UNIVERSITAIRE	ETABLISSEMENT (S) D'INSCRIPTION	DIPLÔME(S) PRÉPARÉ(S) APRÈS LE BAC*	RESULTATS OBTENUS

(cocher la case correspondante)

REDOUBLANT	☐ OUI	☐ NON	
BOURSIER ANTÉRIEUR	☐ OUI	☐ NON	Si OUI , indiquer l'échelon

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT(E) :

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

- ☐ 1 lettre justifiant votre demande
- ☐ 1 copie de l'avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023) ou 2025 (sur les revenus 2024) des parents et de l'étudiant
- ou 1 justificatif des revenus des parents (résidant à l'étranger) pour les étudiants étrangers
- ☐ Tout document attestant d'un revenu pour l'année en cours
A défaut, indiquez le montant mensuel dont vous disposez (aide des parents, revenus...)
- ☐ Les relevés bancaires des 3 derniers mois (*Cette demande vise à apprécier au mieux votre situation financière. La transmission de ces pièces est toutefois facultative*)
- ☐ 1 enveloppe timbrée à votre nom et adresse

Attention

L'exonération ne concerne pas la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de 105 €

Date :

Signature de l'étudiant

Il est important de fournir toutes les pièces demandées. L'absence de pièces peut être préjudiciable à l'examen de votre dossier. Aucun rappel ne sera effectué.

A COMPLÉTER PAR LA SCOLARITÉ DE L'UFR, INSTITUT, ÉCOLE

Merci de joindre l'édition du dossier étudiant Apogée

Date de dépôt/réception du dossier : ____/____/____

AVIS DU (DE LA) DIRECTEUR(TRICE) DE LA COMPOSANTE

L'avis doit intervenir rapidement après dépôt du dossier et être renvoyé au service Réglementation et gestion de l'offre de formation au plus tard :

- **pour le lundi 3 novembre 2025** pour les demandes d'exonération à titre exceptionnel
- **pour le vendredi 28 novembre 2025** pour les demandes d'exonération à titre rétroactif

☐ Favorable

☐ Défavorable

Motif :

Date :

Nom et signature :